


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 22 octobre 2019</p>	<p style="font-size: small;">Envoyé en préfecture le 14/11/2019 Reçu en préfecture le 14/11/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20191022-CIAS_21_2019-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 2 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-21/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 8 octobre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Marie-Antoinette SIMON, Claude STOUBENFOLLE ; Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL, Céline FILET, Martine VEYRAT (pouvoir à Claude STOUBENFOLLE) ; Messieurs Bernard CHASSOT, Marc COUZON (pouvoir à Marie-Chantal FIGUET), Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.</p> <p>Mme Marthe CUTELLE est désignée secrétaire de séance</p>	

OBJET : ADMINISTRATION : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CIAS

M. le Président présente au conseil d'administration les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller en même temps que la convocation à cette séance.

Ce règlement fixe notamment :

- L'organisations des séances ;
- Le contenu des réunions ;
- Les formes de décisions ;
- La communication des décisions...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du CIAS Ussets et Rhône tel qu'annexé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**